



Référendum

À toutes les personnes intéressées par le référendum du 14 août prochain touchant le lac Saint-Augustin Nord, veuillez noter que vous pouvez faire une demande écrite à la greffière afin d'être nommé à titre de représentant appuyant la réponse affirmative ou comme représentant appuyant la réponse négative.

Une personne par option sera ainsi nommée et pourra obtenir gratuitement un maximum cinq (5) copies de la liste référendaire et du relevé des changements.

Le nom de chaque représentant sera affiché sur le site Internet de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et disponible au 200, route Fossambault, sur les heures normales de bureau.

Merci de votre engagement dans cette étape démocratique!

Caroline Nadeau, greffière
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

L.R.Q., chapitre E-2.2

LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

Article 564 : Le représentant des personnes habiles à voter qui favorisent une réponse affirmative à la question référendaire et celui des personnes habiles à voter qui favorisent une réponse négative à cette question ont le droit d'obtenir gratuitement, sur demande, un maximum de cinq copies de la liste référendaire et du relevé des changements.

Sur demande écrite, le greffier ou secrétaire-trésorier nomme le représentant visé au premier alinéa pour chacun des deux groupes.

Les partis autorisés, équipes reconnues et candidats n'ont droit à aucune copie gratuite de la liste ou du relevé.



St-Augustin
de-Desmaures

Complexe municipal

200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Qc) G3A 2E3

Tél. : 418.878.2955/téloc. : 418.878.0044

info@ville.st-augustin.qc.ca

www.ville.st-augustin.qc.ca